



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/299/Add.1  
16 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 22 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET  
L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. L'Agence de coopération culturelle et technique et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département des affaires politiques, Division Afrique II) tiennent régulièrement des consultations sur les situations de crise que connaissent un certain nombre de pays africains francophones, notamment dans la région des Grands Lacs. Outre l'échange d'informations sur l'évolution de la situation et les diverses initiatives prises pour rechercher un règlement négocié et pacifique, chacune des deux organisations a été invitée aux réunions organisées par l'autre dans la région. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies a été associée et s'est fait représenter à la réunion du Groupe de contact francophone sur la situation dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Paris les 19 et 20 juin 1997. De même, et sur l'invitation de l'Organisation des Nations Unies, l'Agence a participé à la réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale qui s'est tenue à Libreville du 7 au 11 juillet 1997.

2. Les consultations périodiques qui ont eu lieu avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques ont permis d'assurer, lors de plusieurs élections qui se sont tenues dans des pays francophones, une véritable coordination entre les équipes d'observateurs de l'Agence et des Nations Unies.

3. Lorsqu'il s'est rendu à New York en octobre 1995, octobre 1996 et juin 1997, le Secrétaire général de l'Agence s'est entretenu avec de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

---

\* A/52/150 et Corr.1.

4. Le Président du Conseil permanent de la francophonie s'est rendu à New York en mai 1997 pour y rencontrer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil de sécurité, le Groupe des pays francophones et la présidence du Groupe des pays non alignés.

5. L'Agence a participé à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), au Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome et à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale ("Forum Rio + 5") et a en chaque cas facilité aussi bien sur le plan matériel que logistique la participation des pays francophones. Elle a en outre organisé entre ces pays des réunions qui ont abouti à l'adoption de positions communes, et favorisé de ce fait la réalisation du consensus auquel ont abouti ces conférences.

6. Afin de préparer les pays francophones à participer à la cinquième session de la Commission du développement durable, l'Agence a organisé à Bordeaux (France), du 9 au 11 décembre 1996, une réunion d'experts de ses pays membres, réunion à laquelle le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département de la coordination des politiques et du développement durable) et la Banque mondiale (Fonds pour l'environnement mondial) ont été conviés et ont pris une part active.

7. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département de l'information) et l'Union internationale des télécommunications ont été étroitement associés aux préparatifs et à la tenue de la Conférence des ministres des pays francophones chargés des inforoutes, réunie à Montréal (Canada) du 19 au 21 mai 1997. L'Organisation des Nations Unies était représentée par le Sous-Secrétaire général à l'information.

8. Une réunion des responsables de l'Agence et de l'UNICEF s'est tenue à Paris au siège de l'Agence les 28 et 29 mai 1997 pour discuter de l'exécution de l'accord du 2 octobre 1996.

9. L'accord-cadre de coopération entre l'Agence et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a été signé le 8 septembre 1997.

10. La coopération entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) au Burkina Faso, au Mali, en Guinée, en Guinée-Bissau et à Madagascar vise principalement à mobiliser des ressources pour les investissements, à promouvoir le secteur privé et à soutenir les micro et petites entreprises.

11. L'Agence et le PNUD ont tenu des réunions dans la République démocratique populaire lao pour instituer une coopération dans le cadre du programme de microfinance du Fonds d'équipement des Nations Unies.

12. L'Agence a coopéré avec le PNUD au Togo pour mettre en place un réseau de collecte, de traitement et de diffusion d'informations relatives au développement durable sur le réseau Internet; et un projet est entrepris conjointement avec le PNUD pour créer au Togo des stations locales de radio dans les zones rurales.

13. L'Agence coopère avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de revitaliser le Centre d'action culturelle de Lomé.